

CONDITIONS GÉNÉRALES DE SERVICE AWADAC

Article 1. Acceptation

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Service et vérifié l'adéquation du Service à ses besoins avant de souscrire à l'offre Awadac. Le Client déclare avoir reçu du Prestataire toutes les informations et conseils précontractuels utiles pour sa souscription à l'offre Awadac. Le Client déclare les avoir acceptées sans réserve en s'enregistrement directement sur la plateforme Awadac. Dans le cas contraire, l'activation et l'utilisation du Service impliquent l'acceptation pleine et entière des termes et conditions prévus dans les présentes Conditions Générales de Service. Le Client déclare avoir les pouvoirs et la pleine capacité juridique lui permettant de s'engager et adhérer sans restriction ni réserve aux présentes Conditions Générales de Service. Les Conditions Générales de Services sont consultables en permanence sur le site internet de Awadac, à l'adresse suivante : <https://awadac.com>.

Les Conditions Générales de Service applicables sont celles en vigueur sur le Site internet à la date de la demande du Client (date de l'offre d'abonnement). Elles sont identifiables. Le Prestataire se réserve le droit de modifier unilatéralement et à tout moment les présentes Conditions Générales de Service, sans préavis et d'en avertir le Client par écrit horodaté.

Article 2. Objet

Le présent document a pour objet de définir les termes et conditions juridiques, techniques et financières selon lesquelles le Prestataire s'engage auprès du Client.

Les prestations offertes par le Prestataire à titre gratuit sont également régies par les présentes Conditions Générales de Service.

Article 3. Caractéristiques du Service

3.1. Contenu du Service

Le Service proposé consiste en la mise à disposition d'une Solution clé en main. Le Service fourni par le Prestataire comprend :

- La licence d'utilisation de la Solution Awadac par le Client ;
- Le paramétrage du Back-Office Awadac pour le client ;
- L'accès à l'éditeur Awadac permettant la création/modification de l'offre
- La mise à disposition d'une application de commande à distance pour les clients finaux
- La mise à disposition d'un module de réception et de suivi des commandes
- La mise à disposition d'un module opérationnel permettant d'activer ou désactiver les articles en temps réel (notamment en cas de rupture)
- L'hébergement des données ;
- La maintenance corrective de la Solution ;

- La formation éventuelle à distance pour la prise en main de la solution ;
- L'intégration du module de paiement en ligne (option gratuite)
- La création de contenus (option payante)

3.2 Réserve de propriété

L'ensemble des éléments corporels et incorporels relatifs à la solution Awadac mis à disposition du Client dans le cadre du Service, sont et demeurent la propriété exclusive du Prestataire. Le Client dispose uniquement d'un droit d'utilisation.

Les présentes Conditions Générales de Service n'emportent pas dérogation à la jouissance du droit reconnu par les dispositions précitées, sous réserve des exceptions prévues par la loi.

Article 4. Conditions d'abonnement

4.1. Modalités de l'abonnement

4.1.1. Engagement du client

Les offres proposées par le prestataire sont sans engagement de durée. Le client peut donc à tout moment informer le prestataire de son souhait d'arrêter le service fourni.

4.1.2. Rétractation

Conformément à la [Directive du 25 octobre 2011 relative aux droits des consommateurs](#) et au [Code de la consommation : articles L221-18 à L221-28](#), vous disposez du droit de rétractation applicable aux contrats conclus à distance et hors établissement dans un délai de 14 jours.

4.2. Prix et frais

4.2.1. Fixation du prix

Le prix du service est celui en vigueur au jour de la souscription et est entendu toutes taxes comprises. Le prix de l'abonnement est fixé sur la plateforme Awadac.

Awadac propose une offre totalement gratuite intégrant le service défini dans l'article 3.1 du présent document.

Awadac, se rémunère en intégrant des frais de service pour chaque commande passée via sa solution digitale.

En pied des additions, une ligne appelée « frais de service » est ajoutée et payable par les clients finaux (consommateurs de l'établissement).

Les modalités de paiement sont explicitées dans la partie 4.3.1 du présent document.

En cas d'intégration du module de paiement dans l'application de commande, des frais monétiques de notre partenaire STRIPE seront également directement déduit avant virement hebdomadaire.

4.2.2. Modification du prix

Le Prestataire se réserve le droit de modifier unilatéralement le prix du Service à fournir et s'engage à avertir le Client dans un délai de trois (3) mois avant la fin du contrat pour qu'il puisse, le cas échéant, exercer son droit de Résolution.

4.2.3. Options payantes

La création du contenu digital pour le compte de l'établissement client :

Awadac propose d'appliquer un tarif variable selon le nombre d'articles à intégrer dans l'offre de l'établissement.

Ce tarif est basé sur la grille suivante :

1 à 20 articles

21 à 40 articles

Au-delà de 40 articles

4.3. Conditions de paiement

4.3.1. Modes de paiement

Chaque transaction passée sur le service Awadac est reversée hebdomadairement directement sur le compte bancaire de l'établissement, déduite des frais de service Awadac et des commissions de l'acteur monétique en charge des processus et de la sécurisation des paiements.

Les frais de service Awadac et les commissions de l'acteur monétique STRIPE seront communiquées au moment de l'inscription.

L'établissement client fournira prestataire et au moment de son inscription un relevé d'Identité Bancaire (RIB) de destination des transactions passées dans son établissement.

En cas de changement de domiciliation bancaire, l'établissement client s'engage à fournir les nouvelles coordonnées bancaires dans la plateforme de l'acteur monétique.

4.3.2. Défaut de paiement

Le Prestataire se réserve le droit, lorsque le prix convenu n'est pas payé à échéance, soit de demander l'exécution du contrat, soit de résoudre le contrat de service par simple notification email au minimum 48h avant la coupure du service. En cas de pluralité d'échéance, le défaut de paiement de l'une des échéances entraîne, lorsque le Prestataire n'opte pas pour la résolution de l'abonnement, l'exigibilité immédiate des échéances ultérieures.

4.4. Durée de l'abonnement

Le service du prestataire souscrit est sans engagement sur la durée. L'établissement client peut à tout moment demander l'arrêt de son service, par simple email.

Article 5. Obligations des parties

5.1. Obligations du Prestataire

Le Prestataire fera ses meilleurs efforts pour apporter tout le soin et toute la diligence nécessaire à la fourniture d'un Service de qualité conformément aux usages de la profession et à l'état de l'art. Le Prestataire ne répond, cependant, que d'une obligation de moyens. Le Prestataire s'engage à respecter l'ensemble des prescriptions légales et réglementaires en vigueur, et en particulier celles relatives à l'informatique, aux fichiers, aux libertés et à la propriété intellectuelle, ainsi que les droits des tiers. Le Prestataire s'engage par ailleurs à prendre toutes les assurances nécessaires auprès des organismes notoirement solvables afin de couvrir tous les dommages qui lui seraient imputables dans le cadre des présentes Conditions Générales de Service ou de son exécution. Le Prestataire s'engage à fournir tous les moyens humains et techniques nécessaires à l'exécution des prestations décrites à l'Article 3.

5.2. Obligations du Client

5.2.1. Obligation de transparence

Le Client certifie, par les Présentes, que toutes les informations qu'il fournit au Prestataire sont correctes et qu'il informera le Prestataire en cas de modifications de ces informations. Le Client s'engage à communiquer au Prestataire, lors de la création de son compte client et chaque modification de celles-ci, ses coordonnées et informations bancaires exactes et mises à jour.

Le Client bénéficie d'un back-office lui permettant de mettre à jour toutes les informations le concernant.

5.2.2. Obligation de paiement du prix

Le Client s'engage au paiement du prix du Service défini à l'Article 3. Caractéristiques du Service dans les conditions de l'Article 4.3. Conditions de paiement.

Article 6. Responsabilités des parties

6.1. Responsabilité du Prestataire

6.1.1. Limite de responsabilité du Prestataire

La responsabilité du Prestataire ne sera pas engagée en cas de : Force majeure : Si l'exécution des Conditions Générales de Service, ou de toute obligation incombant au Prestataire au titre des présentes, est empêchée, limitée ou dérangée du fait d'un Cas de force majeure, alors le Prestataire, sous réserve d'une prompt notification au Client, devra être dispensé de l'exécution de ses obligations dans la limite de cet empêchement, limitation ou dérangement, et le Client sera de la même manière dispensé de l'exécution de ses obligations dans la mesure où les obligations de cette Partie sont relatives à l'exécutions ainsi empêchée, limitée ou dérangée, sous réserve que la Partie ainsi affectée fasse ses meilleurs efforts pour éviter ou pallier de telles causes d'inexécution et que les deux Parties procèdent avec promptitudes dès lors que de telles causes auront cessé ou été supprimées. La Partie affectée par un Cas de force majeure devra tenir l'autre Partie régulièrement informée par courrier électronique des pronostics de suppression ou de rétablissement de ce Cas de force majeure. Si les effets d'un Cas de force majeure devaient avoir une durée supérieure à trente

(30) jours consécutifs, à compter de la notification du Cas de force majeure à l'autre Partie, l'abonnement pourra être résilié de plein droit à la demande de l'une ou l'autre Partie, sans droit à indemnité de part et d'autre ;

- Détérioration de la Solution par le Client ;
- Mauvaise utilisation des Matériels par le Client ou par sa Clientèle, et notamment par faute, négligence, omission ou défaillance de sa part, non-respect de la formation et/ ou des conseils donnés ;
- Divulgence ou utilisation illicite du mot de passe remis confidentiellement au Client ;
- Faute, négligence ou omission d'un tiers sur lequel le Prestataire n'a aucun pouvoir de contrôle, de direction, de surveillance ;
- Demande d'interruption temporaire ou définitive du Service émanant d'une autorité administrative ou judiciaire compétente, ou notification d'un tiers au sens de l'article 6 de la Loi pour la Confiance dans l'Economie Numérique ;

Destruction partielle ou totale des informations transmises ou stockées à la suite d'erreurs imputables directement ou indirectement au Client.

6.1.2. Limite de réparation du préjudice

– Exclusion des dommages indirects Les réparations dues par le Prestataire en cas de défaillance du Service qui résulteraient d'une faute établie à son encontre correspondront au préjudice direct, personnel et certain lié à la défaillance en cause, à l'exclusion expresse de tout dommage indirect tel que, notamment, le préjudice commercial, la perte de commande, l'atteinte à l'image de marque, un trouble commercial quelconque, la perte de bénéfices ou de clients. – Causalité directe Dans la mesure où le bon fonctionnement d'un nouvel équipement, d'un logiciel ou le résultat d'une prestation informatique, ne dépend pas seulement de la qualité des Matériels et logiciels installés et des services réalisés, mais aussi de facteur indépendant du Prestataire, tels que, notamment mais non exclusivement, l'installation d'origine, le choix du Fournisseur d'Accès Internet (FAI), les méthodes de travail et la qualification de l'utilisateur, le Prestataire ne répond que d'une obligation de moyens et non de résultat. La responsabilité du Prestataire ne saurait être engagée pour les conséquences directes ou indirectes qu'entraînent le mauvais fonctionnement ou le non-fonctionnement de l'équipement du Client et notamment toute perte de donnée, non-conformité, incompatibilité, dysfonctionnement ou dégradation consécutive ou non à son intervention. En aucun cas, et quelle que soit la prestation demandée, le Prestataire ne pourra donc être tenu pour responsable d'un endommagement matériel et/ ou d'une perte totale ou partielle des données informatiques du Client, quelle qu'en soit la raison. Le fonctionnement de la Solution informatique développée par le Prestataire dépend d'un accès à un réseau internet fiable : en aucun cas le Prestataire ne pourra être tenu pour responsable en cas de défaut ponctuel ou régulier ou permanent de l'accès au réseau internet fourni par le FAI. Le Prestataire se réserve le droit de ne pas assurer le Service, si de l'avis raisonnable de l'intervenant, les conditions de travail au lieu du Client risquent de mettre sa sécurité en danger ou de compromettre l'intégrité des Matériels. Le Prestataire s'engage à mener à bien, et conformément aux règles de l'Art, la prestation commandée par le Client conformément à l'offre d'abonnement. Toute prestation non prévue par l'offre d'abonnement ou toute modification à l'engagement initial effectuée à la demande du Client dans un délai de quatorze (14) jours ouvrés après la notification de l'offre d'abonnement sera apprécié discrétionnairement par le Prestataire ; l'absence de réponse sous sept (7) jours ouvrés sera

considéré comme refus. Le Prestataire n'est pas tenu de conserver quelque élément que ce soit concernant le Client et/ou la prestation réalisée. – Clause pénale En tout état de cause, le montant des dommages et intérêts qui pourraient être mis à la charge du Prestataire, si sa responsabilité était engagée, sera limité au montant des sommes effectivement versées par le Client au Prestataire pour la période considérée ou facturés au Client par le Prestataire ou au montant des sommes correspondant au prix de la prestation, pour la part du Service pour laquelle la responsabilité du Prestataire a été retenue. Sera pris en considération le montant le plus faible de ces sommes. Le Client reconnaît qu'aucune stipulation des Présentes ne le dégagera de l'obligation de payer les montants dus au Prestataire au titre des prestations réalisées.

6.2. Responsabilité du Client

6.2.1. Création du Back Office

Le Prestataire se réserve la possibilité de demander des documents justificatifs au Client pour s'assurer de l'exactitude des informations. Le Client est seul responsable des mots de passe nécessaires à l'utilisation du Service. Le Prestataire ne pourra être tenu pour responsable de toute utilisation illicite ou frauduleuse des mots de passe choisis et utilisés par le Client ou générés par le Client lui-même. La fourniture des mots de passe est considérée comme confidentielle. Toute suspicion de divulgation, intentionnelle ou non, des mots de passe fournis, engage la responsabilité unique du Client à l'exclusion de celle du Prestataire. Le Client supportera seul les conséquences du défaut de fonctionnement du Service consécutif à toute utilisation, par les membres de son personnel ou par toute personne auquel le Client aura fourni son (ou ses) mots de passe. De même, le Client supporte les conséquences de la perte du ou des mots de passe précités. Le Client s'engage à informer le Prestataire dans un délai de huit (8) jours de toutes modifications concernant sa situation, et dans un délai de quarante-huit (48) heures toute subtilisation des mots de passe.

6.2.2. Responsabilité du personnel du Client

Chacune des parties reste responsable dans les conditions du droit commun des dommages que son personnel aurait causés aux tiers à l'occasion de l'exécution des Présentes.

6.2.4. Respect des lois et réglementation en vigueur

Le Client déclare accepter pleinement toutes les obligations légales découlant de l'administration du Service, le Prestataire ne pouvant être recherché ni inquiété à cet égard pour quelque cause que ce soit, notamment en cas de violation de lois ou règlements applicables au Service par le Client. Le non-respect par le Client des points visés ci-dessus et des points visés aux conditions particulières et notamment toute activité susceptible d'engendrer une responsabilité civile et/ou pénale entraînera le droit pour le Prestataire de supprimer et/ou d'interrompre sans délai et sans mise en demeure préalable la fourniture du Service au Client et de demander la résolution immédiate et de plein droit des présentes Conditions Générales de Service, sans préjudice du droit à tous dommages et intérêts auxquels le Prestataire pourrait prétendre. . En outre, le Client s'engage à intervenir sur demande du Prestataire à toute instance engagée contre cette dernière ainsi qu'à garantir le Prestataire de toutes les condamnations qui seraient prononcées contre elle à cette occasion. En conséquence, le Client s'engage à faire son affaire personnelle de toute réclamation et/ou procédure qu'elle qu'en soit la forme, l'objet ou la nature qui serait formée contre le Prestataire et qui se rattacherait aux obligations mises à la charge du Client au titre des présentes Conditions Générales de Service.

Article 7. Résolution

Le Service peut être résolu par le Client par simple email à l'adresse supports@awadac.com ou par un écrit sur un autre support écrit horodaté durable en cas :

- De fourniture d'un service non conforme aux caractéristiques prévues aux Présentes ;
- De fourniture dépassant la date limite fixée dans le Devis ou, à défaut d'une telle date, dans les trente (30) jours suivant la conclusion de l'offre d'abonnement, après que le Prestataire ait été enjoint, selon les mêmes modalités et sans résultat, d'effectuer le Service dans un délai supplémentaire raisonnable ;
- De non-respect, par le Prestataire, de ses obligations prévues par les Présentes.

Article 10. Propriété intellectuelle

10.1. Droits de propriété intellectuelle

Le Prestataire reste l'unique titulaire des droits de propriété intellectuelle sur le contenu et les Services fournis au Client conformément aux dispositions de l'article L.111-1 du Code de la Propriété Intellectuelle. Le Prestataire consent, néanmoins, au Client un droit d'utilisation des contenus et Services qui lui sont fournis.

10.2. Contenus

Dans l'hypothèse où le client ne recourt pas aux prestations optionnelles figurant à l'article 3.1. Contenu du Service, le Prestataire ne peut être tenu pour responsable d'une quelconque manière du contenu, comprenant à la fois les photographies illustrant les plats et les traductions des informations en plusieurs langues ; inséré sur le Back Office Awadac et mis à disposition du Client final.

Article 11. Données personnelles

Le Client est informé que le Prestataire procède au traitement informatisé de ses données personnelles et des données personnelles du Client final. Le Prestataire s'interdit de divulguer les informations relatives à son Client ou aux biens auxquels il a pu avoir accès dans l'exécution du Service. Le Client accepte que les données fournies dans la Solution et toute donnée reçue par la Solution résultant de l'utilisation du Service puisse être collectées, utilisées et divulguées conformément à la politique de confidentialité de Awadac.

La politique de confidentialité de Awadac est accessible sur le lien suivant : <https://awadac.com> (le site Awadac).

Sans limiter la généralité de ce qui précède, le Client abonné au Service qui fournit une adresse électronique et/ou un numéro de téléphone, autorise expressément le Prestataire à le contacter de temps à autre par courrier électronique ou par téléphone afin de gérer son compte et lui fournir les services liés à son abonnement.

Article 12. Dispositions diverses

12.1. Nullité

La nullité d'une clause contractuelle n'entraîne pas la nullité des Conditions Générales de Service, à l'exception de celle d'une clause impulsive et déterminante ayant amené l'une des Parties à contracter. Le Client est réputé avoir accepté sans réserve l'intégralité des dispositions des présentes Conditions Générales.

12.2. Tolérance

Le fait que le Prestataire ne se prévale pas à un moment de l'une quelconque des présentes Conditions Générales et/ou tolère un manquement par l'autre Partie à l'une des clauses visées dans les présentes Conditions Générales ne peut être interprété comme valant renonciation par le Prestataire de se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

12.3. Divisibilité

La nullité d'une des clauses des Conditions Générales de Service souscrite auprès du Prestataire en application notamment d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision d'une juridiction compétente passée en force de chose jugée n'entraînera pas la nullité des autres clauses des Conditions Générales de Service qui garderont leur plein effet et portée. Dans ce cas, les Parties devront dans la mesure du possible remplacer la disposition annulée par une disposition valable correspondant à l'esprit et à l'objet des conditions contractuelles.

Article 13. Règlement des litiges

13.1. Réclamation

Toute réclamation concernant le Service sera adressée à : – AWADAC – 1 Place Francis Ponge – 34000 – Montpellier

13.2. Médiation

En cas d'échec de la demande de réclamation faite auprès du service clientèle, le client peut soumettre le différend qui l'oppose au prestataire au médiateur qui tentera, en toute indépendance et impartialité, de rapprocher les parties en vue d'aboutir à une solution amiable. Le Client peut saisir le Médiateur de la Fédération du E-Commerce et de la Vente à Distance : Bernard SIOUFFI – 60 rue de la Boétie – 75008 Paris. Le Client pourra saisir le Médiateur via un formulaire en ligne à l'adresse suivante : http://xrm.eudonet.com/V7/app/specif/EUDO_03047/FEVAD/Formulaire.aspx

13.3. Conciliation

Préalablement à toute action en justice, exception faite des actions engagées à titre conservatoire, les Parties conviennent de rechercher, dans des délais raisonnables, une solution amiable au différend qui les oppose.

13.4. Loi applicable et juridiction compétente

La loi applicable au contrat est la loi française. A défaut de conciliation dans un délai de quinze (15) jours ouvrés à compter de sa survenance, le litige sera porté par la Partie la plus diligente devant les tribunaux de Paris qui seront les seuls compétents pour connaître de toute difficulté relative à l'interprétation, la validité, l'exécution et/ou de la résolution des présentes Conditions Générales de

Service, nonobstant la pluralité de défendeurs ou appel en garantie, même pour les procédures d'urgence ou conservatoires, en référé ou par requête, sont de la compétence , du tribunal de Montpellier.